

Le 15 décembre 2007

- *Le rapport d'activité de la défenseure des enfants*
- *Autisme : le comité d'éthique critique les insuffisances*

Le rapport d'activité de la défenseure des enfants

Sources : Le rapport est en ligne sur le site de la défenseure des enfants :

www.defenseurdesenfants.fr

www.ash.tm.fr

Dans son rapport d'activité, Dominique Versini indique que deux problématiques de société émergent des dossiers relatifs aux 2 607 enfants qui ont fait l'objet d'une réclamation, 37 % des cas concernant des enfants pris au coeur d'une séparation familiale et 16 % des mineurs étrangers isolés. Comme les années précédentes, la première catégorie illustre "la véritable difficulté pour certains couples de trouver une solution apaisée à leurs conflits dans l'intérêt de l'enfant", souligne le rapport, tandis que la seconde met en évidence "des problématiques complexes et variées qui, à des degrés divers, portent atteinte aux droits de l'enfant et mobilisent beaucoup de nos interventions avec des résultats inégaux".

Frappée par le nombre de situations de détresse, dans l'enfance ou dans l'adolescence, qui lui ont été rapportées depuis qu'elle a été nommée défenseure des enfants, Dominique Versini livre un "plaidoyer pour une véritable prise en charge" des adolescents en souffrance, dans un rapport thématique remis au président de la République, mardi 20 novembre, en même temps que son rapport d'activité 2007.

Elle émet en effet le souhait "qu'un grand chantier consacré aux 'adolescents en souffrance' soit ouvert, parce qu'il y va de l'avenir de nos adolescents les plus fragilisés".

C'est en particulier le parcours du jeune Baptiste, mort à 18 ans "dans l'indifférence générale" après un parcours fait, comme pour "trop d'enfants", de ruptures répétées de liens affectifs, de placements multiples, de tentatives de suicides et de troubles du comportement ou d'actes de délinquance, qui a amené la défenseure des enfants à se pencher sur l'adolescence en perdition. "Ces histoires de vie fulgurantes ont fait écho avec le chiffre élevé en France des tentatives de suicide (environ 40 000 par an) et des décès par suicide d'adolescents et de jeunes adultes (plus de 600 par an)", explique Dominique Versini en introduction à ce rapport, issu d'une année d'enquête auprès des institutions, médecins, pédopsychiatres, enseignants, services de l'aide sociale à l'enfance, magistrats de la jeunesse, éducateurs, etc.

Elle a ainsi écouté leurs inquiétudes et constaté leur manque de moyens face à l'augmentation des besoins, témoigne le rapport de l'institution. Elle déplore par exemple que "l'objectif posé en 2004 de créer une maison des adolescents par département soit bien loin d'être finalisé"

avec 18 maisons seulement ouvertes à ce jour. Mais la défenseure des enfants a aussi rencontré des équipes de "précurseurs" qui ne baissent pas les bras, comme ces services de pédopsychiatrie qui adaptent leurs méthodes d'approche aux modes de vie des ados (horaires, rythmes...).

Il conviendrait donc de "recalibrer" le dispositif médical, psychiatrique, social et éducatif sur l'ensemble du territoire métropolitain et des collectivités d'outre-mer", affirme-t-elle, en tête des 25 recommandations qu'elle formule pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de prise en charge des adolescents en souffrance.

Corriger les dysfonctionnements des centres médico-psychologiques (CMP), admettre les jeunes en pédopsychiatrie jusqu'à 18 ans ou organiser un accueil spécifique à leur intention aux urgences font ainsi partie de ces propositions. L'information des ados et de leurs familles doit aussi être améliorée, et il faut concrétiser dans les trois ans l'objectif des maisons des adolescents, poursuit le rapport de Dominique Versini.

Il est enfin nécessaire, entre autres, de systématiser la mise en place de réseaux interdisciplinaires pour garantir le repérage, l'orientation, la prise en charge et la continuité effective des soins.

Autisme : le comité d'éthique critique les insuffisances

Source : www.ash.tm.fr

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) estime, dans un avis en forme de sévère réquisitoire rendu jeudi 6 décembre, "indispensable" l'accès à "un diagnostic fiable et précoce" de l'autisme en France, ajoutant qu'une fois la maladie détectée, la "priorité doit être accordée à une prise en charge éducative précoce et adaptée de l'enfant, en relation étroite avec sa famille".

Malgré la succession de nombreux rapports, de recommandations (comme un avis du CCNE datant du 10 janvier 1996), de circulaires ou de lois depuis plus de 10 ans, le comité constate que le "défaut de prise en charge demeure considérable, et la situation de la plupart des familles confrontées à cette situation demeure dramatique".

Les structures spécialisées sont en nombre trop peu important et ne peuvent accueillir qu'une "petite minorité des 60 000 à 100 000 enfants atteints de syndromes autistiques", regrette le CCNE. "Ce manque de places confronte les familles à une situation dramatique et constitue une véritable maltraitance par défaut de la quasi-totalité des enfants atteints de ce handicap", s'insurge-t-il.

Alors qu'en France la prévalence estimée (de l'ordre de 0,6 à 1 %) conduit à penser que le nombre de nouveaux-nés qui développeront un syndrome autistique est de 5 000 à 8 000 par an, le Plan autisme 2005-2006 n'a prévu que la création de 750 places. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2008 prévoit, quant à lui, de créer 225 places d'accueil temporaire supplémentaires pour les autistes, les handicapés psychiques et polyhandicapés. La situation n'est donc pas près de changer.

"L'exil", voire la "délocalisation à vie" dans les pays voisins, comme la Belgique qui accueille près de 3 500 Français autistes ou souffrants de handicaps mentaux, doit "cesser d'être l'alternative à l'abandon", souligne le CCNE qui relève le manque "encore plus dramatique" de places d'accueil en France pour les 300 000 à 500 000 adultes touchés par la maladie

Pourtant, une prise en charge individualisée, précoce et adaptée "à la fois sur les plans éducatif, comportemental et psychologique" augmente "significativement les possibilités relationnelles et les capacités d'interaction sociale", le degré d'autonomie et les possibilités

pour ces enfants d'acquérir le langage ou des moyens de communication non verbale. Des progrès non négligeables pour les personnes atteintes de cette maladie qui ne connaît toujours aucun traitement curatif.

Les professionnels chargés de la prise en charge éducative doivent bénéficier d'une "réelle formation telle qu'elle se pratique dans d'autres pays européens", ajoute le CCNE. Sans cela, on condamne "les personnes atteintes de syndrome autistique, leur famille et les professionnels à l'épuisement", estime-t-il.

La classification internationale des syndromes autistiques comme "troubles envahissants du développement" dans les années 1980 a permis d'abandonner la théorie psychanalytique, qui avait abouti à la culpabilisation des mères d'enfants autistes, à l'exception de la France, et de certains pays d'Amérique latine, où cette théorie est toujours vivace.

Certaines structures continuent donc de proposer une prise en charge "fondée soit sur des approches exclusivement d'inspiration psychanalytique, soit sur l'utilisation prépondérante de psychotropes", regrette le Comité, qui insiste sur le libre choix des familles et qui estime que les "méthodes éducatives et les approches thérapeutiques associées doivent faire l'objet de recherches et d'évaluations rigoureuses par des investigations scientifiques comparatives".